

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents ou représentés : **27**

Qui ont pris part à la délibération : **27**

Date de la convocation : **19/03/2018**

Date d'affichage : **22/03/2018**

de la Commune de COGOLIN

Séance du jeudi 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le 29 mars 2018 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON,

PRESENTS : Marc Étienne LANSADE - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - Michel DALLARI - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI -

ABSENTS : Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO -

POUVOIRS : Renée FALCO à Audrey TROIN / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Aimé GARNIER / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI / Erwan DE KERSAINTGILLY à Marc Etienne LANSADE

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

La commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AK 215 sise rue Condorcet d'une surface de 14 m², classée en zone UF au Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 13 mai 2008.

Cette propriété constitue une bande de terrain jouxtant la parcelle AK 164 appartenant à Monsieur Mehdi BLANCHET et Madame Angélique VERDIER.

Pour mémoire, Madame et Madame THIBOUD, anciens propriétaires de cette parcelle, avaient obtenu un permis de construire 8304296XC027 en date du 12/06/1996 pour la création d'un logement, atelier et bureau. Lors de la vente de leur construction, le notaire s'est aperçu que le bâtiment était implanté également sur une parcelle communale riveraine de 14 m².

Face à cette constatation, Maître BASTUCK, en charge de la transaction entre les deux parties, a saisi la commune afin de solliciter la régularisation de cette anomalie et afin que la parcelle AK 215 devienne

N° 2018/052

CESSION AMIABLE D'UN TERRAIN COMMUNAL SIS RUE CONDORCET CADASTRE SECTION AK 215

CM 29/03/2018

N° 2018/052

CESSION AMIABLE D'UN TERRAIN COMMUNAL SIS RUE CONDORCET CADASTRE SECTION AK 215

propriété de Monsieur Mehdi BLANCHET et Madame Angélique VERDIER qui ont acheté à la parcelle AK 164.

Dans son estimation 2017-042V0619 du 27/06/2017, France Domaine a estimé la valeur vénale du terrain d'une surface de 14 m² au prix de 1 000 €.

Afin de mettre en concordance le cadastre avec la réalité des lieux, il est donc proposé de céder la parcelle AK 215, appartenant au domaine privé de la commune, d'une surface de 14 m² à Monsieur Mehdi BLANCHET et Madame Angélique VERDIER au prix de 1 000 €.

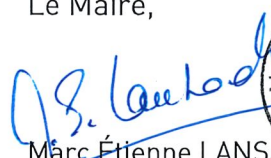
Les frais se rapportant au transfert de propriété seront pris en charge par les acquéreurs.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'accepter la vente amiable de la parcelle AK 215 d'une surface de 14 m² appartenant au domaine privé de la commune au bénéfice de Monsieur Mehdi BLANCHET et Madame Angélique VERDIER demeurant 21, rue Condorcet à Cogolin - 83310 au prix de 1 000 € étant entendu que les frais se rapportant à la vente seront pris en charge par les acquéreurs ;
- de désigner Monsieur le Maire ou Monsieur MASSON, Premier Adjoint, aux fins de signature de l'acte prix en la forme administrative emportant transfert de propriété.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le Maire,


Marc Étienne LANSADÉ

